

La formation continue permanente est obligatoire

Combattre la «certificite»

Gerhard Schilling

Membre du comité MFE, rédacteur en chef de PrimaryCare



Gerhard Schilling

Le 1^{er} juillet 2015, sur demande de l'Office fédéral des routes (OFROU), le Conseil fédéral a décidé de relever les exigences de qualité concernant l'évaluation de l'aptitude à la conduite des seniors dans le cadre du programme *Via sicura*, par notre biais à nous, médecins de famille. Par ailleurs, et sur requête de MFE, il a renoncé à exiger le suivi obligatoire d'un cours sanctionné par un certificat et la remise à niveau régulière des connaissances (voir également l'article en page 236 de ce numéro). Notre délégation de négociation, sous la direction de Bruno Kissling, a donc enregistré une victoire empreinte de raison et de pragmatisme. A cette occasion, un grand merci pour cet engagement infatigable!

Des examens responsables font l'unanimité

Nous, médecins de famille, sommes tout à fait conscients de l'importance capitale des évaluations portant sur l'aptitude à la conduite chez les seniors, et du fait que nous portons une immense responsabilité vis-à-vis de l'opinion publique à cet égard. Dans ce contexte, nous ne nous opposons pas à une formation continue permanente dans ce domaine. En outre, le thème de l'évaluation de l'aptitude à la conduite fait partie intégrante depuis peu du catalogue des objectifs de formation au titre de médecin spécialiste en Médecine interne générale. Nous examinons l'aptitude à la conduite de nos patients en notre âme et conscience: non seulement lors de l'examen de contrôle, mais également *en permanence, dans le cadre de notre accompagnement à long terme!* Grâce à notre relation solide avec nos patients (et leur famille), la grande majorité des seniors se laisse convaincre de la pertinence du moment que nous recommandons pour le retrait du permis de conduire. Cette connaissance détaillée de l'histoire médicale de nos patients et de leur environnement social, ainsi que notre contact avec les proches, constituent l'avantage le plus précieux pour une évaluation objective de la situation. Les prétendues expertises de complaisance sont obsolètes et représentent plutôt une exception que la règle.

Nous ne combattons pas la formation continue, mais la «certificite»!

Nous, médecins de famille, sommes les spécialistes des cas complexes et des patients polymorbides. Nous sommes habitués à garder une vue d'ensemble de la situation du patient. La collectivité profite également de

ce *généralisme* en ce qui concerne le thème à haute responsabilité de l'aptitude à la conduite.

Toutefois, la tendance à exiger pour chaque action et chaque examen un cours spécial et le certificat qui en découle se développe de plus en plus. Ces exigences viennent principalement du camp des spécialistes (mais en partie aussi du législateur), qui entendent ainsi protéger en première ligne leur domaine d'activité avec une «haie de jardin». Le système de santé publique va progressivement apprendre à ses dépens dans quelle impasse mènent une super-spécialisation et la perte du généralisme qui en découle. Il n'est pas imaginable que nous, médecins de famille, devions suivre un cours séparé et acquérir un certificat pour des dizaines d'activités que nous exerçons au quotidien! Si c'était le cas, nous passerions une grande partie de notre temps de travail dans des cours peu fructueux. Aujourd'hui déjà, notre quotidien est marqué par d'innombrables cours obligatoires. C'est à cela que MFE s'est opposée. Nous ne voulons pas de cette «certificite» exacerbée dont l'évidence n'a du reste jamais été prouvée.

La formation continue menée de manière autonome nous est familière

La grande majorité d'entre nous, médecins de famille, effectuent pour l'obtention du titre de médecin spécialiste une formation postgraduée d'au moins 5 ans, avec un vaste catalogue d'objectifs de formation. Nous, porteurs du titre de médecin spécialiste, sommes par ailleurs soumis depuis de nombreuses années à un devoir strict et non contesté de formation continue. Quelle autre catégorie professionnelle est soumise *annuellement* à une obligation de formation continue d'au moins 80 heures, c.-à-d. 2 semaines entières, dont il faut pouvoir justifier de manière très précise?

Pour nous, médecins de famille, il n'est pas nouveau de se perfectionner en permanence de manière autonome et volontaire et de participer à des ateliers correspondants. La solution trouvée, consistant à rédiger une déclaration personnelle et à disposer régulièrement d'une offre de cours lors de nos congrès habituels de formation continue est donc une solution sensée, applicable et raisonnée.

Notre lobbying politique a porté ses fruits. On peut également féliciter l'OFROU et le Conseil fédéral pour s'être tendu la main lors de l'adoption de cette solution pragmatique.